

Courcel, Audit & Conseils

PARCOURS D'EXIL

Association loi de 1901

4, avenue Richerand
75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

Courcel, Audit & Conseils – 87, rue La Boétie – 75008 Paris

Tel : 01.42.25.54.10 – Fax : 01.42.93.84.77

bc@courcel.net

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris

Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris

SAS au capital de 40.000 € - RCS Paris n° 489 396 341 – code APE : 741C – TVA n° FR 42489396341

PARCOURS D'EXIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Parcours d'Exil » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les subventions reçues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 avril 2022



Courcel, Audit & Conseils
Représenté par Benjamin de Courcel
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ASS PARCOURS D'EXIL

4 avenue Richerand

75010 PARIS

Siret : 44400180400046

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021



T A L E N Z
GROUPE FIDORG

F I D O R G I L E - D E - F R A N C E

Siège social : 62, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris

Tél : 01 40 16 79 80

email : paris@talenz-fidorg.fr

fidorg.talenz.fr

S.A.S. au capital de 650 000 €uros inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptables de la région de Paris Ile-de-France
R.C.S Paris 812 879 187 - A.P.E. 6920 Z - N° gestion 2015 B 16661 - N° intracommunautaire FR 52 81287918700019

■ Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	9 060		9 060	
Immobilisations corporelles				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	25 225	8 644	16 581	16 062
Immobilisations financières				
<i>Autres titres immobilisés</i>	462		462	462
<i>Autres immobilisations financières</i>	4 477		4 477	8 357
Total I	39 223	8 644	30 579	24 881
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	6 131		6 131	1 625
<i>Autres créances</i>	69 799		69 799	138 806
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Disponibilités</i>	435 757		435 757	439 555
<i>Charges constatés d'avance</i>	9 811		9 811	13 199
Total II	521 499		521 499	593 186
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	560 722	8 644	552 078	618 066
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				


Bilan passif

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	194 185	193 087
Excédent ou déficit de l'exercice	-18 278	1 098
Situation nette (sous-total)	175 908	194 185
Subventions d'investissement	12 733	
Total I	188 641	194 185
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	21 974	20 000
Provisions pour charges	5 910	3 740
Total III	27 884	23 740
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 417	31 526
Dettes fiscales et sociales	36 102	78 685
Autres dettes	34	
Produits constatés d'avance	280 000	289 930
Total IV	335 553	400 141
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	552 078	618 066
ENGAGEMENTS DONNES		
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	335 553	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	140	765
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de prestations de services</i>	48 027	53 816
Dont parrainages		1 800
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	521 416	415 865
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	6 750	10 803
Dont Dons manuels		960
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	24 380	77 502
Autres produits	958	562
Total I	601 671	559 313
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	167 699	129 113
Aides financières		10 937
Impôts, taxes et versements assimilés	6 417	4 644
Salaires et traitements	275 356	205 228
Charges sociales	131 228	103 838
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 678	2 554
Dotations aux provisions	24 144	1 551
Autres charges	717	2 510
Total II	609 238	460 375
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-7 567	98 939
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés		10
Total III		10
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)		10

■ Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-7 567	98 948
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 900	7 376
Total V	1 900	7 376
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	12 611	105 227
Total VI	12 611	105 227
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-10 711	-97 851
Total des produits (I+III+V)	603 571	566 699
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	621 849	565 601
EXCEDENT OU DEFICIT	-18 278	1 098



T A L E N Z
GROUPE FIDORG

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : PARCOURS D'EXIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 552 078 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 18 278 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/02/2022 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

En cas de présence d'un fonds de commerce ou droit au bail, si celui-ci ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation est réalisé à partir d'une approche comparative (% du chiffre d'affaires annuel applicable dans la branche d'activité, multiple de l'excédent brut d'exploitation retraité,...).

Une provision est comptabilisée quand la valeur d'utilité issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

■ Règles et méthodes comptables

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

En cas de présence à la date de clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires. Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Une provision de 50% sur subvention FAMI attendue au 31/12/2020 (période du 01/01/2018 au 31/12/2020), a été constatée dans ces comptes.

Le rejet d'une partie des dépenses présentées pour l'année 2017, sur décision rendue en 2021 après clôture des comptes 2020, justifie cette provision.

Cette provision de 23k€ explique la perte sur cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				9 060
Immobilisations incorporelles				9 060
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 027	4 197		25 225
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	21 027	4 197		25 225
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	462			462
- Prêts et autres immobilisations financières	8 357	4 119	8 000	4 477
Immobilisations financières	8 819	4 119	8 000	4 938
ACTIF IMMOBILISE	29 846	8 316	8 000	39 223

■ Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 965	3 678		8 644
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 965	3 678		8 644
ACTIF IMMOBILISE	4 965	3 678		8 644

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 477		4 477
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 131	6 131	
Autres	69 799	69 799	
Charges constatées d'avance	9 811	9 811	
Total	90 218	85 741	4 477
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	69 799
Disponibilités	
Total	69 799

■ Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	180		180	
Total	180		180	
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			180	
Financières				
Exceptionnelles				

■ Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de repr					
Fonds propres avec droit de repr					
Ecart de réévaluation					
Réserves		1 098		1 098	
Report à Nouveau	193 087		1 098		194 185
Excédent ou déficit de l'exercice	1 098	-1 098		18 278	-18 278
Situation nette	194 185		1 098	19 375	175 908
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			12 733		12 733
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commod					
TOTAL	194 185		13 831	19 375	188 641

■ Notes sur le bilan

Provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	3 740	2 189			5 910
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	20 000	21 974	20 000		21 974
Total	23 740	24 163	20 000		27 884
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		24 144	20 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Les 21 973,50€ correspondent à la provision sur financement FAMI 2018 - 2020 constatée dans les comptes au 31/12/2020.

■ Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 417	19 417		
Dettes fiscales et sociales	36 102	36 102		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	34	34		
Produits constatés d'avance	280 000	280 000		
Total	335 553	335 553		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 560
Dettes fiscales et sociales	15 275
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	19 835

■ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	9 811
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	9 811

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	280 000
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	280 000

■ Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2021
SUPERVISION	4 056
FORMATION	10 350
SOIN CPAM	33 017
MINEURS ISOLES	570
AUTRES	174
TOTAL	48 167

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 320 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Notes sur le compte de résultat

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
<i>Ministère de l'int. exilé</i>	100 000	100 000	100 000		
<i>Ministère de l'int. perm</i>	34 594	34 594	34 594		
<i>Ministère de l'int. acco</i>	250 000	235 336	235 336		
<i>Fondation de fr invest.</i>	16 000	14 723	1 900		12 823
<i>Fondation LePat</i>	5 000	5 000	5 000		
<i>Fondation Sarepta</i>	5 000	5 000	5 000		
<i>Ville de Paris</i>	35 000	35 000	35 000		
<i>Région IDF</i>	10 000	1 396	1 396		
<i>ARS</i>	50 000	50 000	50 000		
<i>Caritas PH 2021</i>	20 000	20 000	20 000		
<i>Caritas</i>	25 000	25 000	25 000		
Total	550 594	526 049	513 226		12 823

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		369 930	86 396		65 090	521 416
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem					1 900	1 900
						523 316

■ Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	5 573	3 581
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	5 573	3 581
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

168 heures de bénévolat ont été réalisées sur cet exercice :

- 41 ateliers de français de 2 heures : 82 h à 36,50€/h ;
- 11 ateliers d'informatique de 6 heures : 66h à 30€/h ;
- 10 ateliers d'insertion professionnelle : 20h à 30€/h.